

Cuba confirme son attachement à la Charte des Nations Unies



**NACIONES
UNIDAS**

La Havane, 24 oct. (RHC)- Le ministre cubain des Affaires étrangères, Bruno Rodriguez, a confirmé ce lundi l'engagement de notre pays envers les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945.

Sur Twitter, le chef de la diplomatie cubaine a défini le multilatéralisme, le respect de ce document qui détermine les obligations des territoires membres et le droit international comme les lignes directrices déterminantes des relations internationales face aux multiples défis de l'ordre actuel.

Entrée en vigueur le 24 octobre 1945, la Charte des Nations Unies fait référence, rappelons-le, à l'égalité souveraine des États, à l'interdiction du recours à la force dans ces relations et à l'engagement des signataires à préserver les générations du fléau de la guerre.

Elle appelle également à la création de conditions dans lesquelles la justice et le respect des obligations contenues dans les traités et autres sources de droit mondial, la promotion du progrès social et l'élévation du niveau de vie dans une liberté plus grande.

Source: Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/302828-cuba-confirme-son-attachement-a-la-charte-des-nations-unies>



Radio Habana Cuba